



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-8-2024

AVIS PUBLIC EST, par la présente donnée par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le Conseil municipal a adopté par résolution le **règlement numéro 383-8-2024 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour la description de postes.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de ville sis au 1060, chemin du Fleuve à Les Cèdres, durant les heures normales du bureau ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Les Cèdres, ce 16 février 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 16 février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 février 2024.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe